

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 20336

Numéro SIREN : 322 730 250

Nom ou dénomination : COGEED

Ce dépôt a été enregistré le 29/01/2018 sous le numéro de dépôt 7990

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 29-01-2018

N° DE DEPOT : 007990

N° GESTION : 2014B20336

N° SIREN : 322730250

DENOMINATION : COGEED

ADRESSE : 8 rue Coquillière 75001 PARIS

MILLESIME : 2016

Désignation de l'entreprise : <u>COGEED</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>1 2 </u>		
Adresse de l'entreprise <u>8 rue Coquilliere 75001 PARIS</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1 2 </u>		
Numéro SIRET * <u>3 2 2 7 3 0 2 5 0 0 0 0 3 0 </u>		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, <u>3 1 1 2 2 0 1 6 </u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF 3 244	AG 685	2 559
		Fonds commercial (1) AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	
		Constructions AP 27 590	AQ 1 291	26 299
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR 2 136	AS 1 689	447
		Autres immobilisations corporelles AT 128 514	AU 116 140	12 374
		Immobilisations en cours AV	AW	
		Avances et acomptes AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU 16 000	CV	16 000
		Créances rattachées à des participations BB	BC	
		Autres titres immobilisés BD	BE	
		Prêts BF	BG	
		Autres immobilisations financières * BH 11 907	BI	11 907
	TOTAL (II) BJ		189 391	BK 119 805
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP 117 379	BQ	117 379
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX 537 346	BY 70 500	466 846
		Autres créances (3) BZ 28 222	CA	28 222
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....) CD	CE	
		Disponibilités CF 187 154	CG	187 154
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH 8 257	CI	8 257
		TOTAL (III) CJ 878 358	CK	70 500 807 858
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
Primes de remboursement des obligations (V) CM				
Écarts de conversion actif * (VI) CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1 067 749	1A 190 305	877 444
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise COGEED

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES

Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....66 000.....)

Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...

Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence

EK

Réserve légale (3)

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours

B1

Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *

EJ

Report à nouveau

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)

Subventions d'investissement

Provisions réglementées *

TOTAL (II)

Autres fonds propres

Produit des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL (III)

Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL (III)

DETTES (4)

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)

Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs

EI

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

Compte régul.

Produits constatés d'avance (4)

TOTAL (IV)

Ecarts de conversion passif *

(V)

TOTAL GÉNÉRAL (I à V)

RENVOS

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital

(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)

Écart de réévaluation libre

Réserve de réévaluation (1976)

(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *

(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : _____					Néant ☐ *	
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue	biens * services *	FD	FE	FF	
			FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL		
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS
Variation de stock (marchandises)*				FT		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW		
Impôts, taxes et versements assimilés *				FX		
Salaires et traitements *				FY		
Charges sociales (10)				FZ		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations Sur actif circulant : dotations aux provisions * Pour risques et charges : dotations aux provisions	- dotations aux amortissements *		GA	
			- dotations aux provisions		GB	
						GC
Autres charges (12)				GD		
				GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW		

(RENVois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>COGEED</u>										Néant ☐ *		
										Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA	1 567		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD	1 567		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH			
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)										HI	1 567	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	178	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 656 092	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 643 678	
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)										HN	12 414	
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme							HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)						HY			
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier * — Crédit-bail immobilier						HP	9 930		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									HQ	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									1H	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									1J	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)									1K	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									HX	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									RC	
	(9)	Dont transferts de charges									RD	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)									A1	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A2	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A3	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives							A6			
		obligatoires							A9			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :							Exercice N			
	Rentrées sur créances amorties							Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
									1 567			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :							Exercice N				
							Charges antérieures	Produits antérieurs				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COGEED

8, RUE COQUILLIERE – 75001 PARIS
TÉL : 01 72 04 10 10 - FAX : 01 72 04 10 11
contact@cogeed.fr

ANNEXE

AU BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2016

Cet exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du **1^{er} Janvier 2016** au **31 Décembre 2016**

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le sommaire étant un des éléments de l'Annexe, les indications "Néant" ou "Non Applicable" (N/A) remplacent les états néant et sont des informations en elles-mêmes.

Certaines rubriques sont suffisamment renseignées par le renvoi aux tableaux normalisés des liasses fiscales dont les références sont indiquées.

Informations obligatoires		Liasse fiscale
A	Indication du montant des engagements de l'entreprise en matière de pension, de compléments de retraite , d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires des membres ou associés de son personnel et de ses mandataires sociaux (C. com. art. L 123-13, al. 3).	Pas de provision constituée. Contrat d'assurance souscrit
B	Informations lorsque l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle (C. com. art. L 123-14, al. 2).	N/A
C	Mention de la dérogation à l'application d'une prescription comptable lorsque celle-ci se révèle impropre à donner une image fidèle, avec indication des motifs et de son influence sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entreprise (C. com. art. L 123-14, al. 3).	N/A
D	Description et justification des modifications intervenues d'un exercice à l'autre en ce qui concerne la présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues (C. com. art. L 123-1 7).	N/A
E	Motifs de la reprise exceptionnelle d'amortissements (C. com. art. R 123-1 79, al. 6)	N/A
F	Indication des postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste (C. com. art. R 123- 181).	N/A
G	Commentaires sur les éléments constitutifs: des frais d'établissement (C. com. art. R 123- 186)	N/A
H	Commentaires sur les éléments constitutifs: des frais de développement immobilisés, du fonds commercial (C. com. art. R 123-1 86)	N/A
I	Commentaires sur les éventuelles dérogations , en matière de frais de recherche et développement , aux règles d'amortissement sur une durée maximale de cinq ans (C. com. art. R 123-187).	N/A
J	Indication des modalités d'amortissement des primes de remboursement d'emprunts (C. com. art. R 123-185)	N/A
K	Explications sur les produits et les charges imputables à un autre exercice : produits constatés d'avance (compte de régularisation-passif), charges constatées d'avance (C. com. art. R 123-1 89)	N/A
L	Explications sur les charges à payer et les produits à recevoir rattachés aux postes de dettes et de créances (C. com. art. R 123-1 89).	voir ci-dessous:
	Fournisseurs, factures non parvenues:	1 157
	Charges à payer, frais à rembourser	3 698
	Dettes prov/congés payés	40 648
	Pers. autres charges à payer	
	Charges sociales sur congés à payer	
	Charges constatées d'avance	8 257
M	Justification et montant des intérêts de capitaux empruntés pour financer la fabrication d'une immobilisation inclus dans le coût de production (C. com. art. R 123-1 78 2°)	N/A
N	Informations complémentaires concernant les opérations de crédit-bail (C. mon. fin. art. R 313-1 4) [loyers restant à courir]	
O	Filiales et Participations : Détention à 100% de la société SAS LTA au capital social de 50.000€, siège social 8 rue Coquillière -75001 Paris - RCS PARIS 525338422. Les capitaux propres à la dernière date de clôture s'élèvent à 65.539€ au 30/06/2015. Les titres figurent à l'actif pour un montant de 16.000Euros.	
Informations d'importance significative, le cas échéant		
1	Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et du compte de résultat.	voir ci-dessous:
	Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes : . Continuité de l'exploitation . Indépendance des exercices Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Général.	
2	Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements, des dépréciations et des provisions ; leur montant par catégories en distinguant ceux qui ont été pratiqués pour l'application de la législation fiscale.	2055 2056 Amortissement linéaire
3	Mouvements ayant affecté les divers postes de l' actif immobilisé .	2054 2055 2056 <-----
4	Créances et dettes classées selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance en distinguant, d'une part, les créances à un an au plus et à plus d'un an et, d'autre part, les dettes à un an au plus, à plus d'un an et cinq ans au plus et à plus de cinq ans.	2057 <-----
5	Indication pour chacun des postes relatifs aux dettes de celles garanties par des sûretés réelles .	Néant
6	Nombre et valeur nominale des actions, parts sociales et autres titres composant le capital social, regroupés par catégorie selon les droits qu'ils confèrent, avec indication de ceux qui ont été créés ou remboursés pendant l'exercice.	2059 F <-----

COGEED

Société par Actions Simplifiée
au capital de 66 000,00 Euros

Siège social : 8 rue Coquillière

75001 PARIS

R.C.S : 322730250

EXTRAITS DU

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 20/12/2017**

Le 20/12/2017, à 10h, les associés de la société **COGEED**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents

Patrick Knyf, Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué, assiste à la réunion.

Monsieur DOMINIQUE LEVEQUE, préside la séance en qualité de Président.

Le Président ouvre la discussion, puis, personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résolution n°1

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2016** faisant ressortir **un bénéfice** de **12 414,08** Euros. À ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **731,57** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **13 145,65** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **13 145,65** Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 13 000,00 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de 145,65 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

...

Certifié conforme, le Président



D.LÉVÊQUE

A.P.P.

Audit Professionnel Personnalisé

Société inscrite à la Cie Régionale des Commissaires aux Comptes

S.A.R.L. au Capital de 1 000 €

31, Avenue de Verdun – 94210 LA VARENNE – Tél. : 06 08 68 34 57

R.C. : CRETEIL B 494770316

S.A.S. COGEED

8 rue Coquillière

75001 PARIS

RCS Paris 322 730 250 00030

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
--

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

A.P.P.

Audit Professionnel Personnalisé

société inscrite à la compagnie régionale des commissaires aux comptes de paris

s.a.r.l. au capital de 1.000 €

31, Avenue de Verdun -94210 LA VARENNE ST HILAIRE – TEL 06 08 68 34 57

R.C.S. : CRETEIL B 494770316 00029

S.A.S. COGEED

8 rue Coquillière

75001 PARIS

Monsieur le Président,
Messieurs les Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 9 décembre 2014, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la SAS COGEED tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9, du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société applique les principes comptables généralement admis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

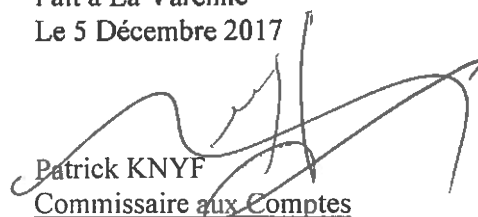
3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à La Varenne
Le 5 Décembre 2017


Patrick KNYF
Commissaire aux Comptes

